



16ème législature

| | | |
|--|---|--|
| Question N° : 6108 | De Mme Bénédicte Auzanot (Rassemblement National - Vaucluse) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer | | Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer |
| Rubrique >étrangers | Tête d'analyse >Ouverture de CRA | Analyse > Ouverture de CRA. |
| Question publiée au JO le : 07/03/2023 Réponse publiée au JO le : 31/10/2023 page : 9762 Date de renouvellement : 13/06/2023 Date de renouvellement : 19/09/2023 | | |

Texte de la question

Mme Bénédicte Auzanot interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la création de nouveaux centres de rétention administrative. La LOPMI publiée le 25 janvier 2023 prévoit l'ouverture de 3 000 places supplémentaires en centre de rétention administrative. Que ce soit dans ce cadre ou non, elle souhaite connaître les lieux, en région PACA particulièrement, où des créations de CRA sont prévues et les lieux où une augmentation de places est prévue.

Texte de la réponse

Le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer a souhaité renforcer les capacités de rétention. La loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI) du 24 janvier 2023 prévoit de porter à 3 000 le nombre de places réparties sur l'ensemble du territoire national. A ce jour, grâce à des efforts de redéploiement et d'optimisation des places existantes, le nombre de places disponibles en centres de rétention administrative (CRA) est de 1 857. Il convient de noter que la zone de défense et de sécurité Sud demeure à ce jour la mieux dotée avec 506 places réparties à Nice, Marseille, Nîmes, Toulouse, Sète et Perpignan, soit 27 % des capacités nationales actuelles. Dans le cadre du renforcement des capacités de rétention, un appel à projets a été lancé auprès des préfets de zone de défense et de sécurité, afin d'identifier les sites qui pourront accueillir la création de 6 CRA supplémentaires, d'une centaine de places environ, à l'horizon 2027. Parmi les critères de sélection figurent notamment la surface immobilière disponible, la localisation à proximité des dessertes autoroutières et des services de police et de justice ou encore la proximité d'un ou plusieurs aéroports internationaux. Concernant la zone Sud, plusieurs projets sont en cours d'instruction par les services du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.